



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement de l'école Saint-André, tenue « Via Teams » au salon du personnel de l'école Saint-André, 415 rue Calixa-Lavallée, Granby, le lundi 8 juin 2020, à 19 h.

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

**Sont présents, mesdames et messieurs les membres :**  
formant **QUORUM**

Aubuchon, Caroline, parent  
Arpin, Anick, parent  
Blais, Guylaine, enseignante  
Desmarais, Daphnée, parent substitut  
Duranleau, Simon, parent  
Feeley, Véronique, enseignante  
Hébert, Julie, enseignante  
Gignac, Éric, enseignant  
Groleau, Lucie, personnel de soutien, T.E.S.  
Legault, Marie-Josée, parent  
Morin, Ghislain, parent substitut  
Olivier, Chantal, technicienne du service de garde  
Pelletier, Steve, parent  
Viens, Marie-Josée, parent

**Est également présent :**  
Denicourt, Louis, directeur  
Banachowski, Tomy parent (public)  
Bourgeois, Kathy, parent (public)  
Lussier, Mathieu, parent (public)

**Ont avisé de leur absence :**

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Simon Duranleau et appuyé par Marie-Josée Legault d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

22CÉ1920-035

## 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 17 FÉVRIER 2020

Il est proposé par Marie-Josée Legault et appuyé par Steve Pelletier d'adopter le procès-verbal du 17 février 2020 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

22CÉ1920-036

## 4. MOT DE LA DIRECTION

Les bulletins ont été un franc succès; un grand taux de participation a été relevé.

En raison du COVID, nous avons reçu l'aide du personnel des autres écoles primaires, de l'école secondaire JHL et des professionnels qui se sont mis à contribution dans la réorganisation, entre autres, pour animer les classes d'élèves à la maison.

Afin de respecter les règles de distanciation, il y a 3 plages de récréation en a.m. et en p.m. et une plage élargie pour l'heure de dîner. Nous avons reçu de l'aide supplémentaire en surveillance puisqu'un surveillant ne peut pas être attiré à plus d'un groupe à la fois.

Les cours d'anglais et de musique doivent être donnés dans la classe respective des élèves. Ce ne sont plus les élèves qui se déplacent dans le local d'anglais et de musique.

Cet été, il y aura des camps de jour à l'école. Il y aura 8 locaux prêtés (normalement ils en utilisaient 3). Le camp de jour débutera le 29 juin 2020. Ils n'utiliseront pas le 2<sup>e</sup> étage de l'école. Le nombre de 8 locaux pourrait être réduit selon les règles de ratio d'encadrement des camps de jours qui est déjà passé à 1 pour 8 au lieu de 1 pour 15. Il est possible que les ratios normaux soient autorisés d'ici là.

En date du 8 juin 2020, nous avons 59 % des élèves, en classe, à l'école. Alors, nous avons près de 140 élèves qui font l'école à la maison.



No de résolution  
ou annotation

L'an prochain, il y aura 2 classes de 2<sup>e</sup> année et une classe jumelée de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année. Nous aurons également l'ajout d'une classe en 6<sup>e</sup> année. Nous aurons donc 3 classes en maternelle, 1<sup>ère</sup> année, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année. En ce moment, 3 élèves de maternelle et un élève de 1<sup>ère</sup> seront transférés dans une autre école pour le début de la prochaine année scolaire.

Le budget alloué au TES a été réduit considérablement, soit de 47,5 heures, pour l'an prochain, contre 75 heures cette année.

Depuis la Covid-19, il n'y a pas eu de suivi pour les tests d'eau. Les fontaines qui avaient été identifiées comme problématique ne sont pas utilisées.

Pour l'an prochain, il serait préférable d'envoyer un courriel aux parents du service de garde pour les informer que les relevés fiscaux sont disponibles, en version papier, au service de garde. Cette année, nous les avons remis aux parents lorsque ceux-ci venaient récupérer leur enfant au service de garde. Si le relevé fiscal n'avait pas été récupéré, celui-ci a été envoyé par la poste. Nous ne pouvons pas envoyer les relevés fiscaux par courriel, et ce, par souci de vol d'identité et de confidentialité.

## 5. MOT DES ENSEIGNANTS

Les déplacements ont été un ajustement, mais cela a rapidement bien été appliqué. Pour ce qui est de la gestion des classes, ça se passe très bien depuis les premiers jours du retour en classe. Il y a beaucoup de positif qui ressort de cette situation dans les interactions avec les élèves d'une même classe et aussi avec les enseignants et leur élève. Pour l'école à la maison, la plupart des parents participent; les enseignants sont satisfaits de la mise en place. Les rencontres Zoom avec les élèves ont lieu et se déroulent bien.

## 6. VIE DU SERVICE DE GARDE

Ça se passe bien, le personnel a travaillé dans les services d'urgence au minimum une semaine alors que les écoles étaient fermées.

65 élèves sont inscrits en ce moment, soit le tiers du nombre normal. Le tout se passe très bien avec les élèves.

Il n'y a pas de directive pour l'année 2020-21, la séance d'affectation est retardée au 19 août plutôt qu'au 18 juillet. C'est à ce moment qu'il sera possible de planifier l'année 2020-21.

## 7. QUESTIONS DU PUBLIC

Karine et Benoit du public : Leur enfant risque d'être transféré, quel est le processus pour déterminer l'élève qui doit être transféré ? Différentes politiques sont soumises en début d'année lors d'un conseil d'établissement dont la P0-05 sur l'admission et inscription des élèves dans les écoles. Louis explique le processus et différents cas de figure qui expliquent que certains changements peuvent encore affecter le nombre d'élèves devant être transféré (échec, cote d'enfant, etc.). Le 15 mai est la date à laquelle les écoles établissent le décompte du nombre de niveaux pour l'année suivante et le nombre d'élèves appartenant au territoire de l'école. Si un élève arrive sur le territoire de l'école avant le 15 mai, il appartient à l'école, s'il arrive après le 15 mai, il doit suivre le processus de transfert.

22CÉ1920-037

Il est proposé par Steve Pelletier et appuyé par Caroline Aubuchon que l'ensemble des parents d'élève de 1<sup>re</sup> année prouvent leur adresse de résidence au terme du mois de septembre en lien avec la décision entérinée par le comité de parent plus tôt que dans l'année scolaire.

Adopté à l'unanimité

## 8. PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

Aucun changement comparablement à 2019-20.

22CÉ1920-038

Il est proposé par Caroline Aubuchon et appuyé par Simon Duranleau d'approuver le plan d'engagement vers la réussite.

Adopté à l'unanimité

## 9. TEMPS ALLOUÉ À CHAQUE MATIÈRE

Au niveau du temps alloué, les élèves de la classe jumelée de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année seront séparés dans leur matière respective selon leur niveau, mis à part cette particularité, il n'y aura aucun changement comparablement à 2019-2020.

22CÉ1920-039

Il est proposé par Chantal Olivier et appuyé par Annick Parent d'approuver le temps alloué à chaque matière tel que présenté.

Adopté à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

## **10. NORMES ET MODALITÉS**

Les normes et modalités sont basées, en grande partie, sur les normes ministérielles.

## **11. RÈGLES DE PASSAGE**

Les règles de passage sont basées, en grande partie, sur les normes ministérielles.

Dans le contexte de la Covid-19, puisque les deux tiers de l'année ont eu lieu, ces mêmes règles de passage s'appliquent cette année.

## **12. RÈGLES DE CONDUITE**

Deux modifications seront apportées :

1. L'arrivée des élèves se fait en silence sera changée pour : l'arrivée des élèves se fait dans le calme.
2. Je dépose les déchets dans la poubelle sera changé pour : Je dépose les déchets dans le recyclage, le compost ou la poubelle.

Il est proposé par Simon Duranleau et appuyé par Caroline Aubuchon d'approuver les règles de conduite.

Adopté à l'unanimité

22CÉ1920-040

## **13. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020-2021**

Le budget en peinture est diminué, car il a été devancé pour être utilisé cette année lorsque les salles de bain ont été peinturées.

Les demandes d'accueil des stagiaires ont été envoyées, mais les réponses ne sont pas encore connues. Il n'est donc pas possible de connaître le budget pour l'an prochain en ce moment.

Une hausse de budget important sera accordée pour les infrastructures technologiques, soit un montant de 66 000 \$ plutôt que 36 000 \$. Le 14 000 \$ de l'année 2019-20 sera reconduit en 2020-21 puisque l'investissement ciblé, Google Chrome, n'était pas encore disponible dans les catalogues d'achats. Le report de budget est une exception acceptée par le gouvernement pour cette année, il n'est normalement pas possible de reporter ce poste budgétaire.

Un plan d'investissement sur 3 ans est prévu en informatique, le comité technologique a échangé avec les enseignants afin de s'assurer que les investissements seraient faits au bon endroit.

Il est proposé par Marie-Josée Legault et appuyé par Lucie Groleau d'adopter les prévisions budgétaires.

Adopté à l'unanimité

22CÉ1920-041

## **14. FRAIS CHARGÉS POUR LA SURVEILLANCE DU MIDI**

Selon le nombre d'élèves qui dînent à l'école, il peut advenir qu'un cinquième surveillant soit nécessaire l'an prochain, mais il n'est pas possible de le déterminer en ce moment. Les frais exigés seront les mêmes que cette année soit 145 \$ pour le premier, 145 \$ pour le second et un maximum de 335 \$ pour une famille.

Question : Durant la période du Covid, est-ce que les élèves qui dînaient à l'école seront remboursés pour la surveillance-midi?

Réponse : La semaine prochaine Louis aura des rencontres pour déterminer entre autres la situation des dîneurs, mais aussi le remboursement de d'autres types de frais comme la reprographie.

Il est proposé par Véronique Feeley et appuyé par Anick Arpin d'adopter les frais chargés pour la surveillance du midi.

Adopté à l'unanimité

22CÉ1920-042



No de résolution  
ou annotation

## **15. PRINCIPES D'ENCADREMENT FRAIS CHARGÉ AUX PARENTS**

Les frais d'activité sportive sont gratuits pour tous, une décision-école. Il y a présentement 16 000 \$ + 19 000 \$ dans le fonds à destination spéciale.

Un montant de 9000 \$ du budget servant à financé des activités culturelles a été attribué en temps T.E.S. dans le cadre d'un projet culturel. Il est donc prévu que 25 \$, au maximum, soit demandé par élève, afin de participer à des activités culturelles.

Un maximum de 125 \$ pourrait être demandé aux parents : soit 100 \$ ou moins pour les frais de matériel didactique et 25 \$ pour les activités culturelles.

À partir de cette année, les fonds du Marchethon serviront à assurer les activités de l'année suivante et non pas de l'année en cours. De cette façon, si pour une raison quelconque l'activité devait rapporter moins que les années précédentes, les frais d'activité sportive seraient tout de même assurés pour l'année en cours.

## **16. MATÉRIEL DIDACTIQUE**

Les frais du matériel didactique des élèves de la 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année sont généralement plus dispendieux, car ils ont plus de cahiers que les autres niveaux. Cependant, les élèves de 5<sup>e</sup> année utilisent le même cahier d'anglais durant 2 années.

Il est aussi dans la volonté de l'école de faire des efforts d'harmoniser l'utilisation du matériel pouvant servir plus d'une année. Par exemple, est-ce qu'il est possible que les duo-tang demandés soient de même couleur d'une année à l'autre pour qu'un élève puisse les récupérer?

## **17. FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS 2020-2021**

Une vigie a été faite, la plupart du temps, les frais chargés aux parents sont inférieurs à la moyenne des différentes écoles de la commission scolaire.

Un maximum de 125 \$ pourrait être demandé aux parents : soit 100 \$ ou moins pour les frais de matériel didactique et 25 \$ pour les activités culturelles.

22CÉ1920-043

Il est proposé par Guylaine Blais et appuyé par Marie-Josée Viens d'approuver un maximum de 100 \$ pour les frais de matériel didactique.

Adopté à l'unanimité

22CÉ1920-044

Il est proposé par Véronique Feeley et appuyé par Chantal Olivier d'approuver un maximum de 25 \$ pour les frais d'activités culturelles ou autres.

Adopté à l'unanimité

## **18. SORTIE SCOLAIRE ET FINISSANTS**

Dans les écoles secondaires, des activités ont pu avoir lieu avec le respect de certaines règles de sécurité comme le port du masque et l'utilisation de son crayon personnel pour signer les albums des finissants.

Les visiteurs n'auront pas accès. Cependant, les parents pourraient avoir accès au terrain de soccer.

Steve demande l'autorisation d'acheter l'arbre des finissants comme l'an passé.

Il sera important de trouver un moyen d'identifier l'arbre à son année puisque pour le moment rien n'a été fait.

22CÉ1920-045

Il est proposé par Marie-Josée Legault et appuyé par Éric Gignac d'approuver l'achat d'arbres pour les finissants.

Adopté à l'unanimité

Il n'y aura pas d'activité à l'intérieur, mais si certains enseignants aimeraient faire une activité à l'extérieur, Louis demande l'autorisation qu'ils se déplacent à l'intérieur d'un rayon de 5 km autour de l'école (exemple : aller manger une crème glacée).

Les activités à vélo sont complexes pour le respect de la distanciation et dans l'éventualité d'un bris, car les parents ne peuvent pas accompagner les groupes dans le contexte actuel.



No de résolution  
ou annotation  
22CE1920-046

Il est proposé par Marie-Josée Legault et appuyé par Véronique Feeley de permettre le déplacement d'un enseignant avec sa classe dans un rayon de 5 kilomètres autour de l'école.

Adopté à l'unanimité

#### **19. SUIVI DU FONDS À DESTINATION SPÉCIALE ET DU PARC-ÉCOLE**

Des démarches avaient débuté pour faire différents achats, mais les événements du Covid ont retardé le processus.

Dans le contexte, certains projets seront reportés en attendant plus de détails sur l'année 2020-2021. Cependant, l'achat des supports de vélo et des paniers de basketball serait demandé pour l'année en cours.

Lorsque le dépôt du défi Pierre Lavoie sera reçu, les achats seront effectués

Il est proposé par Lucie Groleau et appuyé par Éric Gignac d'acheter les supports à vélo et des paniers de basketball lorsque les fonds du défi Pierre Lavoie seront encaissés.

Adopté à l'unanimité

#### **20. SUIVI DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CÉ**

Il reste un montant de 86 \$ dans le budget du CÉ.

#### **21. DATE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE SEPTEMBRE 2020**

À cause du projet de loi 40, les assemblées doivent avoir lieu avant le 19 septembre 2020. L'assemblée générale sera donc le 14 septembre 2020 à l'école St-André.

Il est proposé par Marie-Josée Legault et appuyé par Guylaine Blais de maintenir l'assemblée générale le 14 septembre 2020.

#### **22. COMITÉ D'ENVIRONNEMENT**

Un document avait été préparé pour une activité en lien avec le jour de la terre et aussi pour récapituler les différentes initiatives au cours de l'année 2019-20. Le document sera réutilisé pour l'année suivante. Lors de l'assemblée générale, un point sur le comité environnement sera fixé. Nous aimerions établir les actions souhaitées pour 2020-21 et assurer la poursuite des efforts en ce sens. Recommandation d'introduire des éléments de manière constante afin de maintenir un fils conducteur.

#### **23. INFORMATION DU COMITÉ DE PARENT**

La communication a semblé difficile dans différentes écoles. Steve tient à souligner le travail de la direction et de l'équipe-école.

Steve va rédiger une lettre au nom du comité-école qui sera envoyée à l'ensemble de l'équipe-école pour les remercier de leur adaptabilité et leur bon travail.

Des discussions sur la loi 40 ont eu lieu.

#### **24. INFORMATION DU COMITÉ EHDA**

Aucune information.

#### **25. CORRESPONDANCE**

Pas de correspondance.

#### **26. VARIA**

##### **26.1. Rentrée progressive à la maternelle**

Une rentrée progressive sera établie pour l'année 2020-21. Les élèves seront séparés en groupe A et B et viendront à l'école, en alternance, pour les 4 premiers jours de l'année scolaire.

Le service de garde sera offert gratuitement à l'élève pendant cette semaine d'entrée progressive même lorsque ce ne sera pas sa journée d'école.

22CÉ1920-047

22CÉ1920-048



No de résolution  
ou annotation

22CÉ1920-049

Il est proposé par Julie Hebert et appuyé par Simon Duranleau qu'une rentrée progressive en maternelle soit établie pour la rentrée scolaire de l'année 2020-21.

Adopté à l'unanimité

#### **26.2. Machine à café**

22CÉ1920-050

Il est proposé par Marie-Josée Legault et Guylaine Blais d'accepter le don de la machine Nespresso.

Adopté à l'unanimité

#### **26.3. Radios**

22CÉ1920-051

Il est proposé par Chantal Olivier et appuyé par Marie-Josée Legault de faire l'achat de deux radios pour les classes d'éducation physique.

Adopté à l'unanimité

#### **26.4. Conseil d'établissement**

Le nombre de représentants resterait le même pour l'année suivante soit : 6 parents, 4 enseignants, 1 membre du personnel de soutien, 1 technicienne au service de garde et 2 membres de la communauté.

#### **26.5. Jeux extérieur**

Dès le 9 juin, les modules de jeux extérieurs seront ouverts.

#### **27. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

22CÉ1920-052

Il est proposé par Véronique Feeley et appuyé par Marie-Josée Legault de levée l'assemblée à 21 h 52.

Adopté à l'unanimité

---

Steve Pelletier  
Président

---

Louis Denicourt  
Directeur